

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SKEMA BUSINESS SCHOOL

Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce SKEMA Lille - Paris - Nice
Grade de Master

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 443-2, L 641-5.

Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires reconnus par l'Etat.
Vu l'arrêté du 4 janvier 2011 autorisant l'établissement à délivrer un diplôme visé conférant le grade de master par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) né(e) à BESANÇON (25), le 24 juillet 1991 a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du
Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce SKEMA Business School,

Le Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce SKEMA Lille est délivré, au titre de l'année universitaire 2014-2015
à **Monsieur POLLET Jérémie**,
à qui est conféré le grade de Master.

FAIT À LILLE, LE 25 AVRIL 2016



N°59152838

LE TITULAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Alice GUILHON

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ÉCOLE

Bernard LECOMTE

LE PRÉSIDENT DU JURY
Pascal ALPHONSE

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE
CHANCELIER DES UNIVERSITÉS

Luc JOHANN